REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 27 septembre 2024
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire (DT) et du département de la santé et des mobilités (DSM)

La plage William-Rappard provisoirement fermée en raison de la qualité des eaux de baignade

Le service du médecin cantonal a procédé jeudi 26 septembre 2024 à la fermeture temporaire d'un lieu de baignade du canton: la plage William-Rappard, en Ville de Genève. Les prélèvements réalisés par l'office cantonal de l'eau le 25 septembre 2024 dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux de baignade ont révélé des dépassements bactériologiques.

Les concentrations mesurées de bactéries fécales du groupe des *Escherichia coli* ainsi que celui des entérocoques sont supérieures aux recommandations pour l'évaluation de la qualité des eaux de baignade en Suisse, de l'ordre de 25'000 UFC / 100 ml (seuil: 1000 UFC / 100ml) pour les *Escherichia coli* et de 1700 UFC / 100 ml (seuil: 300 UFC / 100 ml) pour les entérocoques. Des investigations sur les réseaux d'assainissement sont actuellement entreprises pour identifier la source de cette pollution. Ces dépassements peuvent causer des gastro-entérites ou, plus rarement, des infections urinaires. Les bactéries fécales peuvent également représenter un risque pour les animaux.

Les symptômes d'une gastro-entérite sont notamment des nausées, des vomissements ou des diarrhées qui, la plupart du temps, disparaissent en quelques jours. Pour les personnes qui s'inquiètent de leur état ou qui présentent des symptômes importants ou persistants, il est conseillé de consulter un professionnel de santé.
Un suivi de la qualité sanitaire de l'eau est mis en place par l'office cantonal de l'eau. Lorsque la situation sera revenue à la normale, l'interdiction pourra être levée.

Pour rappel, le canton procède à une analyse régulière toutes les 3 à 4 semaines des 35 accès publics au lac et au Rhône en amont de sa jonction avec l'Arve ainsi qu'à la plage de la Plaine à Dardagny, de mi-avril à fin septembre.

De manière générale, il est recommandé de ne pas se baigner dans les 48h suivant de fortes pluies, orages ou bise car ces évènements météorologiques peuvent remettre en suspension des bactéries fécales contenues dans les sédiments du fond du lac.

Pour toute information complémentaire:

- *Département du territoire: Mme Cécile Georget, Directrice du Service de la surveillance et de la protection des eaux et des milieux aquatiques – SSPMA, Office cantonal de l'eau, cecile.georget@etat.ge.ch, T. +41 22 388 80 69.*

- *Département de la santé et des mobilités: Cédric Alber, directeur de la communication, office cantonal de la santé, DSM, T. +41 79 645 98 66.*